

Fiche technique

SOLANIS®

Herbicide pour lutter contre les adventices dicotylédones et les millets dans les betteraves sucrières et fourragères et dans le colza en pré-levée et post-levée (automne)

Mat. actives: 333 g/l Diméthénamide-P
167 g/l Quinmérac

Formulation: SE suspension-émulsion

EMPLOI:

COLZA:

Dosage: 1,5 l/ha

Application en pré-levée (BBCH 00-09) ou en post-levée (BBCH 10-18) du colza. Traitement dans des cultures semées en automne.

Pré-levée:

Appliqué en pré-levée du colza, **SOLANIS** représente un produit avec un large spectre d'efficacité et avec une très bonne efficacité contre des mauvaises herbes principales (gaillets, espèces de géranium, camomilles, véroniques, lamier, coquelicot, capselle, l'herbe de sainte Sophie).

SOLANIS a un effet variable sur le mouron des oiseaux, le tabouret des champs ainsi que sur le sisymbre officinal.

L'efficacité n'est pas suffisante contre le bleuet, le pensée des champs et le vulpin.

Post-levée:

En général à cette période, le colza se trouve entre le stade des cotylédons et de la 2^e feuille au maximum.

Les mauvaises herbes comme gaillets, véronique à feuilles de lierre, espèces de camomille, géraniums et lamiers sont bien combattus, indépendamment du fait que l'application ait lieu en pré-levée ou en post-levée précoce du colza.

Est-ce que **SOLANIS** est appliqué en post-levée, l'efficacité contre les mauvaises herbes crucifères diminue de manière significative, l'efficacité contre le coquelicot et la véronique de perse diminue de manière faible.

En cas de levée précoce de céréales repousse et

d'adventices, une application conjointe avec **Gallant** est possible.

Recommandation pour compléter l'efficacité:

Avec l'ajout de **Bredola** 1 l/ha, l'efficacité contre le coquelicot, le mouron des oiseaux, la capselle, le pensée des champs et contre le tabouret des champs est améliorée.

Donc, nous recommandons d'appliquer **SOLANIS** 1,5 l/ha en mélange avec **Bredola** 1 l/ha. Il est préférable d'employer ce mélange peu après le semis du colza, sur un sol humide.

Par conditions sèches et/ou en cas des applications tardives, le dosage de Bredola peut être augmentée à 1,5 l/ha.

BETTERAVES A SUCRE ET FOURRAGERE:

Dosage: 1,5 l/ha (le dosage indiqué correspond à la quantité totale autorisée)

Traitement fractionné en post-levée des betteraves, au stade 10-18 (BBCH).

La première pulvérisation (1^{re} post-levée) peut être effectuée dès que les betteraves sucrières et fourragères ont atteint le stade du cotylédon et que les premières adventices lèvent. Les adventices ne doivent pas avoir dépassé le stade 3 feuilles. Les traitements ultérieurs (2^e et 3^e post-levées) doivent être effectués dès la levée d'adventices supplémentaires.

Pulvérisation en traitement fractionné : 3 traitements à intervalles d'au moins 5 jours:

- 1^{re} post-levée (BBCH 10 - 12): 0,3 l/ha
- 2^e post-levée (BBCH 13 - 14): 0,6 l/ha
- 3^e post-levée (BBCH 15 - 18): 0,6 l/ha



Omya (Schweiz) AG
AGRO

CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

SOLANIS/18.03.2021

L'objectif principal de **SOLANIS** est la lutte contre le petit ciguë, l'amarante, les millets, les gaillets et la morelle noire:

1^{re} post-levée:

Mentor contact 1,5 l/ha
+ Beta Omya 1,5-2 l/ha
+ **SOLANIS** 0,3 l/ha

2^e post-levée:

Mentor contact 1,5-2 l/ha
+ Beta Omya 1,5-2 l/ha
+ **SOLANIS** 0,6 l/ha

3^e post-levée:

Mentor contact 2 l/ha
+ Beta Omya 2 l/ha
+ **SOLANIS** 0,6 l/ha

Commentaire: Effectuer le 1^{er} split pendant l'émergence jusqu'au stade cotylédons des adventices. Les traitements ultérieurs (2^e et 3^e post-levées) doivent être effectués dès la levée d'adventices supplémentaires. Ne traiter que des betteraves bien ressuyées et en bonne santé.

Remarque: Ne pas dépasser 5 l de Beta Omya par hectare et par année.

Pour améliorer l'efficacité de contact des herbicides, on peut ajouter Telmion. Mais éviter Telmion au 1^{er} Split. Au 2^e et 3^e split, réduire la dose de Telmion de 50% par rapport à la dose habituelle.

4^e post-levée:

Loper 0,5-0,7 l/ha

Commentaire: Application contre l'envahissement tardif par les mauvaises herbes. Le traitement est effectué au stade 6-8 feuilles de la betterave. Loper empêche une nouvelle levée des plantes adventices énumérées dans le spectre d'action durant plusieurs semaines (p.ex. amarante, petit ciguë, millets).

TOLÉRANCE DES CULTURES:

SOLANIS se distingue par une bonne tolérance du colza et de la betterave. D'après l'expérience acquise à ce jour, **SOLANIS** est toléré par toutes les espèces de colza ainsi que de betteraves sucrières et fourragères.

Sur des surfaces travaillées avec des techniques de labour simplifié, l'application comporte un risque plus élevé du point de vue de la tolérance. Par ailleurs, une chute de l'efficacité est possible dans le cas d'anciennes plantes adventices ou d'un sol recouvert d'une masse organique.

Après un traitement avec **SOLANIS**, les betteraves peuvent être freinées dans leur croissance lorsqu'elles sont déjà affaiblies par d'autres

facteurs, tels qu'une concentration en sel trop élevée du sol, un surdosage d'agents de traitement, une profondeur trop élevée du semis, un pouvoir de pousse insuffisant des semences, des conditions de croissance défavorables, la battance et la formation de croûtes sur le sol, des lésions (par exemple dues à l'utilisation de herse étrille ou de rouleau ou à de la grêle), une infestation parasitaire, des maladies ou le gel, entre autres.

SPECTRE D'EFFICACITÉ:

Colza:

SOLANIS 1,5 l/ha seul:

Bonne à très bonne efficacité:

Herbe de sainte Sophie*	Gaillet
Véroniques**	Géranium
Capselle*	Lamier
Camomilles	Myosotis
Coquelicot*	

Efficacité partielle:

Tabouret des champs	Sisymbre officinal
Mouron des oiseaux	Chénopode blanc*

* de la pré-levée à la levée d'adventice

** de la pré-levée à la levée du véronique de perse

Efficacité insuffisante:

Repousse de céréales	Pensée des champs
Vulpin	Bleuet
Adventices racinaire	

Mélange SOLANIS 1,5 l/ha + Bredola 1 l/ha:

Bonne à très bonne efficacité:

Herbe de sainte Sophie*	Gaillet
Véroniques	Géranium
Capselle*	Lamier
Camomilles	Myosotis
Coquelicot*	Mouron des oiseaux

* de la pré-levée à la levée d'adventice

Efficacité partielle:

Vulpin	Sisymbre officinal
Tabouret des champs	Chénopode blanc*

Efficacité insuffisante:

Repousse de céréales	Bleuet
Pensée des champs	Adventices racinaire



Betteraves:

Traitement fractionné avec SOLANIS (0,3l / 0,6l / 0,6l) seul:

Bonne à très bonne efficacité:

Panic pied de coq	Morelle noire
Véroniques	Lamier
Petit ciguë	Myosotis
Gaillet	

Efficacité partielle:

Pâturin annuel	Mouron des oiseaux
----------------	--------------------

Efficacité insuffisante:

Tabouret des champs	Arroche
Moutarde des champs	Capselle
Amarante refl.	Camomilles
Pensée des champs	Coquelicot
Repousse de colza	Renouées
Mercuriale	Seneçon
Fumeterre	Chénopode blanc

Ainsi que toutes les adventices à racines pivotantes, telles que les espèces de chardons, les chiendents, les liserons et les adventices qui ont dépassé le stade sensible.

Pour compléter le spectre d'efficacité dans les betteraves, nous recommandons la combinaison de SOLANIS avec **Beta Omya** (Métamitron) et **Mentor Contact** (Phenmédiaphame, Desmédiaphame, Éthofumésate).

MISCIBILITÉ:

Dans le colza, **SOLANIS** est miscible avec les herbicides **Bredola**, **Gallant** et avec Stomp Aqua (en mélange avec Stomp Aqua, l'application doit avoir lieu en pré-levée du colza).

Dans les betteraves, **SOLANIS** est miscible avec **Beta Omya**, **Mentor Contact**, **Rübex**, **Mentor Uno**, **Alopex**, Betanal MaxxPro et/ou Debut. En mélange avec **Telmion**, c'est important que les betteraves ont une couche de cire bien développée. Éviter **Telmion** au 1^{er} Split. Au 2^e et 3^e split, réduire la dose de **Telmion** de 50% par rapport à la dose habituelle.

L'application conjointe avec des herbicides pour betteraves contenant du clomazone n'est pas possible.

CULTURE CONSÉCUTIVE:

L'effet de **SOLANIS** persiste pendant plusieurs semaines. Après l'application de **SOLANIS**, aucun effet résiduel n'est à craindre sur les cultures

consécutives à la récolte normale des betteraves sucrières et fourragères. L'application de **SOLANIS** peut être immédiatement suivie, après un travail superficiel du sol (profondeur de 5 cm), des cultures suivantes: betterave, maïs, colza et chou, soja, oignon, betterave rouge et bette.

Si en raison de conditions hivernales ou d'autres circonstances, la culture du colza traité avec **SOLANIS** doit être interrompue prématurément, il est possible en vertu de l'expérience acquise de replanter au printemps toutes les cultures en respectant un délai d'au moins quatre mois après l'application. Un labour ou un mélange intensif du sol sur au moins 20 cm de profondeur est requis pour la salade et les espèces apparentées. Une profondeur de 10 cm suffit pour les graminées. Pour toutes les autres grandes cultures, aucune profondeur de travail minimale n'est requise. Si le retournement a lieu dès l'automne, il est possible en vertu de notre expérience de replanter immédiatement du colza ou, après un labour ou un mélange intensif du sol (20 cm de profondeur), des céréales d'hiver. Avant de replanter des céréales d'hiver, un délai de 15 jours doit être respecté si le sol est travaillé sur une profondeur d'au moins 10 cm. Ce délai s'élève à 60 jours en l'absence de travail du sol. Après la récolte normale, toutes les cultures peuvent être replantées.

CONDITIONS:

Protection de l'environnement:

S_{Pe} 1 - Pour protéger les eaux souterraines, appliquer des produits contenant du quinmérac au maximum tous les 2 ans sur la même parcelle. En automne au maximum tous les 4 ans. Au maximum 250 g de Quinmerac/ ha.

S_{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).

S_{Pe} 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les régions karstiques.

Protection de l'utilisateur:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection + une visière + un couvre-chef. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.



MODE D'ACTION:

SOLANIS contient les matières actives **Diméthénamide-P** und **Quinmérac**.

Diméthénamide-P est absorbé par les cotylédones et les racines. Lors de l'application avant la levée, la matière active est absorbé par les plantes adventices en germination et les tue avant ou généralement juste après la levée. En post-levée, les plantes adventices sont traitées jusqu'au stade de 2 feuilles au maximum. Dans les mauvaises herbes, la division cellulaire et la synthèse des protéines sont perturbées.

Quinmérac est une auxine synthétique qui augmente la production d'éthylène. Les tissus végétaux accumulent en particulier l'acide abscissique, une hormone végétale. Il y a alors croissance désordonnée des feuilles, inhibition de la croissance des racines, augmentation de la transpiration jusqu'à la mort des plantes sensibles. **Quinmérac** est principalement absorbé par les racines, partiellement par les feuilles.

Donc, **SOLANIS** est absorbé par les racines, l'hypocotyle, les cotylédones et les feuilles. Le produit agit par conséquent aussi bien sur les adventices et millets levés, que sur ceux en cours de levée et pas encore levés.

Lorsque l'humidité est suffisante, un bon résultat est alors obtenu lorsque la substance active peut se dissoudre et se répartir dans le sol, rendant ainsi possible une absorption supplémentaire de la substance active par le système racinaire des mauvaises herbes. Le produit est particulièrement efficace sur les adventices déjà levées entre le stade des cotylédons et de la 1^{re} feuille au maximum.

EMBALLAGES: **Bouteilles de 1 l**
 Bouteilles de 5 l
 Cartons de 10 x 1 l
 Cartons de 2 x 5 l

IDENTIFICATIONS DES DANGERS:

Indications de danger:

GHS07 Attention dangereux
GHS09 Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2 et Sh).
SPe 2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les régions karstiques.

Mentions de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant toute utilisation.
P261 Eviter de respirer le brouillard.
P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337 + P311 Si l'irritation oculaire persiste: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de Omya (Suisse) SA